



Liquidation de Nice Fellow II : la CGT est aux côtés des salarié-es



Le 14 novembre 2024, l'entreprise Nice Fellow II a été placée en liquidation judiciaire avec arrêt immédiat de l'activité. C'est une fin amère pour les 15 salarié-es permanent-es de l'entreprise, qui vont tous-tes être licencié-es, mais qui met un terme à deux années de souffrance au travail.

Depuis début 2023, l'entreprise de doublage et sous-titrage, alors dénommée Nice Fellow Kayenta Production, accumulait les dysfonctionnements. Un effondrement de ses commandes combiné à des problèmes structurels l'ont d'abord conduite au redressement judiciaire et à être reprise par Libra Films sous le nom de Nice Fellow II. Mais l'entreprise n'a jamais retrouvé une activité normale, et les salarié-es ont subi au cours de ces périodes une alternance d'autoritarisme et d'absence de communication, une grande incertitude sur l'avenir et des retards de salaire, auxquels s'ajoutait pour beaucoup une quasi-absence de travail.

Le SPIAC-CGT et le SFA réaffirment leur solidarité avec les salarié-es et auteur-ices affecté-es, et se tiennent à leur disposition pour continuer à les soutenir.

Le liquidateur désigné par le tribunal de commerce devrait demander la prise en charge des salaires par une assurance de garantie des salaires (AGS).

Toutefois, nous devons rester vigilant-es à ce qu'aucune somme due, y compris concernant les salaires dus au titre des rachats de droits d'exploitation, ne soit oubliée. Nous invitons les salarié-es à contacter au plus vite le liquidateur, nos syndicats et le représentant des salarié-es en cas de doute sur le bon enregistrement de leurs créances.

Concernant les documents que Nice Fellow II devait remettre aux salarié-es et auteur-ices (attestation employeur, fiche de paie, certificat de précompte...), Libra Films devrait être en mesure de les délivrer. Néanmoins, nous encourageons les collègues à les demander rapidement.

En cette période difficile dans le secteur du doublage et du sous-titrage, nous rappelons notre détermination à défendre les intérêts des salarié-es, face aux mauvaises conditions de travail, aux suppressions d'emploi et aux dangers de l'IA. Ce n'est que par l'action collective que nous pourrions peser.

Contacts :

- **Liquidateur judiciaire** : Étude Patrick Legras de Grandcourt, nommée par le tribunal de commerce pour fermer l'entreprise et payer les dettes – contactbobigny@degrandcourt.fr
- **Représentant des salarié-es** : salarié élu pour vérifier les sommes dues aux salarié-es et faire le lien avec le liquidateur (il n'est pas membre de la direction) – representantsalariesnfpk@proton.me
- **SPIAC-CGT** : nicolas.yassinski@spiac-cgt.org | louise.rocabert@spiac-cgt.org | 01 42 00 48 49
- **SFA** : contact@sfa-cgt.fr | 01 53 25 09 09

Lexique :

AGS : Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés

SPIAC-CGT : Syndicat des professionnel-les des industries de l'audiovisuel et du cinéma CGT

SFA : Syndicat français des artistes interprètes

SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES INTERPRÈTES

1 rue Janssen – 75019 Paris | Tél : 01 53 25 09 09

Email : contact@sfa-cgt.fr | site : www.sfa-cgt.fr

SPIAC, la cgt

14/16 rue des Lilas, 75019 Paris

Téléphone : 01 42 00 48 49 | Mobile : 07 89 35 54 21

Courriel : nicolas.yassinski@spiac-cgt.org | Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES